

Commission Paritaire de Branche Formation Professionnelle

Délibérations

Consultation du 9 juillet 2025

Repositionnement sur les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage 2025 dans le cadre de la procédure dite complémentaire à la suite des recommandations de France Compétences

Par courrier du 3 avril 2025, et dans le cadre de la procédure dite complémentaire de détermination des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage, la Commission paritaire de la branche des Activités de Marchés financiers a été sollicitée par France Compétences afin de se prononcer sur les titres et diplômes ouverts à l'apprentissage qui sont actuellement sans NPEC déterminés par les CPNE, et donc sous valeur d'amorçage (fixée réglementairement), soit 5 certifications pour lesquels au moins un contrat d'apprentissage a été signé par une entreprise relevant de la branche professionnelle. La note d'objectivation sur la commission paritaire formation professionnelle du 13 mai 2025 précise les règles et méthodes utilisées par la Commission paritaire pour fixer les NPEC.

Par courrier du 27 juin, à la suite de son Conseil d'administration, France Compétences a envoyé des recommandations de baisse de certains niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage décidés par la branche des Activités de Marchés financiers.

Dans ce cadre, au vu des documents envoyés par France Compétences, la Commission paritaire décide que, pour les trois diplômes dont le niveau de prise en charge a été considéré comme non conforme par France Compétences, il sera appliqué le montant maximum toléré indiqué par France Compétences.

Tableau des niveaux de prises en charge décidés par la Commission paritaire de la branche des activités de marchés financiers après recommandations de France Compétences.

Code RNCP	Libellé de la formation	Niveau de prise en charge défini par la branche	NPEC recommandé	NPEC minimum toléré	NPEC maximum toléré	Nouveau positionnement de la Branche suite aux recommandations
RNCP36149	Manager du développement commercial	10 000	8 672	4 000	8 672	8 672
RNCP36668	Chargé de gestion en ressources humaines	8 500	7 672	4 000	7 672	7 672
RNCP40359	Manager du développement commercial	10 000	9 350	4 000	9 556	9 556

Fait à Paris, le 9 juillet 2025

Signatures :

Association française des marchés financiers (AMAFI) Jean-Bernard Laumet 	CFDT Bourse Nathalie Berthet 
CGC Marchés Financiers Gonzague Guez 	SPI MT Isabelle Fauvel-Longo 
CFTC Marchés Financiers Loubna Daoudi 	